

Protégez votre activité par des garanties adaptées

Vos besoins

- Pour exercer, votre entreprise dispose de locaux, de machines et d'ordinateurs. Vous utilisez, fabriquez, stockez et revendez des marchandises ou fournissez des prestations de services.
- La perte ou la détérioration de vos actifs peut entraîner l'interruption de tout ou partie de votre activité.
- Quelle qu'en soit l'étendue, un incident est toujours générateur de pertes qui peuvent conduire votre entreprise dans une impasse.
- Vous devez vous prémunir contre les conséquences de votre activité sur autrui et sur l'environnement.

Le contrat Multirisque de l'Entreprise, c'est pour vous :

- Une protection globale : votre entreprise est protégée pour tout événement majeur (ex : incendies, vols...).
- Une protection sur mesure : des garanties modulables qui s'adaptent au budget et à l'activité de votre entreprise.
- Une protection performante : une protection étendue des résultats de l'entreprise (ex : pertes d'exploitation).
- La garantie de pouvoir reprendre, dans les meilleurs délais, votre activité et ainsi d'assurer la pérennité de votre entreprise.

Pour protéger votre activité, le contrat **Multirisque de l'Entreprise** est modulable, selon votre degré de développement et vos contraintes financières.

Protections des RÉSULTATS

- Pertes d'exploitation • Responsabilité civile • Garantie perte de fonds de commerce • Protection juridique

Protections des BIENS

- Bris de machines et informatique • Vols • Actes de vandalisme • Bris de glaces • Accidents d'ordre électriques • Incendies • Tempêtes grêle/neige • Dégâts des eaux • Attentats • Catastrophes naturelles

<http://entreprise.axa.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :



AXA France IARD. S.A. au capital de 214799030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775699309 • AXA Courtage Assurance Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302983572 - Sièges sociaux: 26, rue Drouot 75009 Paris • Entreprises régies par le code des assurances.

vivre Confiant

Document simplifié et non contractuel - Crédit photo: Gettyimages - PhotoDisc - Digital - PhotoAlto

réf. 460636 02 2005 - A.G. - AXA France Solutions - Direction Marketing Entreprises

Multirisque de l'Entreprise

Savez-vous qu'avec AXA, vous pouvez garantir la pérennité de votre entreprise en toute simplicité?



Votre solution pour garantir la pérennité de votre entreprise

Garantir votre entreprise dans toute son activité et préserver son avenir constituent pour vous une priorité.

La pérennité de votre entreprise dépend, notamment, de sa capacité à identifier les risques et à minimiser les conséquences d'un sinistre.

Voussouhaitez, en même temps, pouvoir vous consacrer entièrement au développement de votre affaire, en toute tranquillité.

Spécialiste de la protection des entreprises, AXA met à votre disposition son expérience qui lui permet d'analyser l'ensemble des risques auxquels sont confrontées les PME en fonction de leur nature, de leur fréquence et de leur gravité.

Compte tenu de leur diversité, AXA répond à vos attentes et vous propose, aujourd'hui, le contrat Multirisque de l'Entreprise, un contrat simple, complet avec des garanties modulables.

Avec la solution **Multirisque de l'Entreprise**, vous pouvez assurer votre entreprise sans appréhension. **AXA vous accompagne et vous aide** à adapter vos garanties.

Vous avez une attente spécifique...
la MULTIRISQUE DE L'ENTREPRISE D'AXA y répond

Des entreprises ont adopté
le contrat MULTIRISQUE DE
L'ENTREPRISE D'AXA et témoignent

RENCONTRONS-NOUS
pour analyser vos besoins

Vos attentes

Les réponses AXA

Une solution QUI PROTÈGE VOS BIENS

La protection de vos bâtiments et de vos équipements est votre priorité.

• Avec le contrat Multirisque de l'Entreprise, vous protégez les biens de votre entreprise contre les risques majeurs tels que l'incendie, le dégât des eaux, les événements naturels (grêle, tempête...), les attentats.

Vous estimez que votre métier vous expose à des risques particuliers.

Le contrat Multirisque de l'Entreprise prévoit aussi :

- La couverture contre le **vol** de vos équipements, de vos supports d'information, de vos stocks et autres valeurs.
- **Le bris de machines** : la garantie couvre tous vos matériels (même mobiles) et vos installations électriques.
- L'indemnisation des dommages matériels subis par vos biens à la suite d'un **acte de vandalisme**.
- Vous pouvez être aussi indemnisé lorsque vos **vitrages** ou vos **enseignes** sont brisés accidentellement.

Les systèmes d'information prennent une place toujours plus importante dans la bonne marche de votre entreprise.

• Les biens informatiques, matériels de bureautique et télématiques peuvent être assurés (sur votre demande) en formule globale.

VOS ATOUTS

L'assurance de vos frais et pertes annexes vous évite d'avoir à supporter des charges qui peuvent peser lourdement sur les finances de votre entreprise :

- Votre sinistre entraîne pour vous, en plus de la réparation des dégâts eux-mêmes, des frais induits (frais de déblaiement, de relogement provisoire...).
- Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous pouvez aussi être amené à indemniser des tiers.

Concernant les biens informatiques, vous bénéficiez :

- D'une extension «transport» gratuite de 10000 ou 15000 € avec extension possible du capital.
- Si vous le souhaitez, d'une garantie Perte Financière pour couvrir, notamment, vos frais de reconstitution des informations.

Vos attentes

Les réponses AXA

Une solution QUI PROTÈGE VOS RÉSULTATS

Vous craignez qu'un sinistre sur vos biens (incendie) n'entraîne un arrêt momentané, même partiel de votre activité et donc une perte de chiffre d'affaires.

• La garantie **perte d'exploitation** vous permet de replacer l'entreprise dans la situation financière qui aurait été la sienne, si un sinistre ne s'était pas produit (marge brute).

Vous souhaitez protéger vos résultats face aux actions susceptibles d'être menées par des tiers y compris vos clients et fournisseurs.

• La garantie **responsabilité civile** prend en charge les indemnités consécutives aux dommages causés à des tiers et dont votre entreprise est responsable.

• La garantie **protection juridique** vous fait bénéficier d'une assistance juridique et assure votre défense devant les tribunaux en cas de litige avec des tiers, des clients ou des fournisseurs.

Vous considérez que votre clientèle fait en partie la valeur de votre entreprise.

• La garantie **perte de valeur du fonds de commerce** vous permet de protéger la valeur de votre clientèle contre les incendies, les dégâts des eaux et les événements naturels.

VOS ATOUTS

La souplesse de la **perte d'exploitation** :

- Vous avez le choix entre 4 formules de garanties selon votre situation.
- Vous pouvez de plus opter pour la perte d'exploitation après **bris de machines**.

Une solution SIMPLE ET ADAPTÉE à l'évolution de vos besoins

Vous cherchez à simplifier votre dossier assurances.

• **Un seul contrat** pour protéger vos biens et vos résultats.

Vous souhaitez pouvoir adapter les garanties de votre contrat aux caractéristiques de votre activité.

• Le contrat Multirisque de l'Entreprise est complet et **modulable**. Vous composez votre contrat, avec votre conseiller AXA, en fonction de vos besoins.

VOS ATOUTS

Vous pouvez ajouter ou supprimer des garanties, opter pour différents types de franchise.

Un incendie a détruit le bâtiment de l'entreprise

« En 1999, l'entrepôt de notre société fut détruit par un incendie en une nuit. Résultat : le bâtiment a été presque entièrement détruit.



Nos stocks ont beaucoup souffert, nous avons même perdu un camion chargé de matériel stationné dans l'entrepôt. Sans assurance, notre entreprise aurait dû fermer ses portes. En effet, le temps de reconstruire nos installations, une bonne partie de notre clientèle est partie s'approvisionner ailleurs :

Remonter la pente prend du temps ! Bien protégée en incendie et en perte d'exploitation, nous avons pu rapidement remettre notre entreprise dans une situation financière qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu. »

Une cliente de l'entreprise a été intoxiquée

« Notre entreprise fabrique des pastilles au métaldéhyde simulant une tempête de neige.

Une fillette croyant avaler un simple bonbon, été gravement intoxiquée.

Responsable de cet accident, par défaut d'information sur l'emballage, nous avons dû, par ailleurs, engager des frais importants pour informer les consommateurs, organiser le retrait rapide de nos produits et indemniser la victime.

Sans assurance, notre entreprise aurait subi, de plein fouet, les conséquences financières de cet accident.

Bien protégée, elle a pu faire face et a regagné rapidement la confiance de ses clients. »

Votre interlocuteur AXA, appuyé par nos équipes d'experts du domaine industriel, analyse avec vous, les vulnérabilités spécifiques à votre activité et les enjeux financiers d'un incident.

Ils élaborent, avec vous, la solution adaptée à votre besoin : Mise en place d'un traitement des vulnérabilités adapté à votre situation, que ce soit un contrat d'assurance, un programme de prévention ou toute autre solution.

À partir des plans de vos installations, des protections, notamment vol et incendie, que vous avez mis en place, et des descriptifs de vos produits, ils vous établiront une proposition adaptée.

L'offre **Multirisque de l'Entreprise**, c'est pour vous : un conseiller unique à votre écoute et une équipe d'experts, pour élaborer avec vous une solution sur mesure.

